

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 juillet, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 juillet 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 14

Étaient présents : Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, M. Ludovic LAGNEAU donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 36/2025 Objet : Choix du prestataire pour la fourniture et la maintenance de copieurs à l'école primaire et maternelle.

Il est proposé de souscrire un nouveau contrat pour la fourniture et la maintenance des copieurs avec Axens Group.

Actuellement, le contrat de fourniture et maintenance des copieurs coûte environ 387,40 € HT par mois à la commune pour 3 copieurs (1 à la mairie, 2 aux écoles). Axens group propose le contrat suivant :

- durée : 21 trimestres pour un montant de 899 € HT/MOIS (dont 844,68 € pour le leaseur, Mutualease) avec remplacement par des copieurs neufs des 2 copieurs de l'école.
- pendant 24 mois, le prix du contrat est de 329 € HT. Il comprend pour chaque copieur de l'école 2500 copies NB/mois et 526 copies couleurs/mois. En cas de dépassement de ces quantités, le coût copie est 0,035 € par copie couleur et 0,0035 par copie noir et blanc.
- pendant 24 mois, le contrat KOESIO est pris en charge.
- le montant total de la remise versée en une fois par AXENS en début de contrat est de 20 280,60 € HT
- à l'issue des 24 mois, AXENS s'engage à solder le contrat Koesio et proposer un contrat dans un budget équivalent au contrat KOESIO.

Le contrat KOESIO n'étant pas soldé dès à présent, cela entraînera une double dépense compensée en recette par les 20 280,60 € HT encaissés.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte le contrat d'Axens Group dans les termes précisés ci-dessus et tel qu'il est annexé à la présente délibération.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

ID : 084-218400448-20250710-202536-DE

Le secrétaire de séance ,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le, 18/07/25
et de la publication le

